Free Flex

FICHE D'INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE CRÉDIT
VERSION DU 20 NOVEMBRE 2026

Informations générales sur l'offre Free Flex mises à disposition conformément aux articles L. 312-11-1 et R. 312-1-1 du Code de la consommation.

IDENTITÉ ET COORDONNÉES DU PRÊTEUR	Free Mobile, RCS Paris 499 247 138. 16 rue de la Ville l'Evêque 75008 Paris. Free Service Courrier - 75371 Paris Cedex 08 - France. 1044 pour les prospects ; 3244 pour les abonnés. mobile.free.fr.
FINALITÉ ET DURÉE DU CRÉDIT	**Free Flex est une offre de location avec option d'achat portant sur un téléphone mobile, réservée aux abonnés titulaires d'un abonnement au Forfait Free Max, Forfait Free 5G+ ou à la Série Free.** Dans le cadre de cette offre, vous utilisez le téléphone en contrepartie du paiement de loyers et vous pouvez en devenir propriétaire en levant l'option d'achat, conformément aux conditions prévues au contrat. **La durée initiale du contrat est de 24 mois. À l'issue de cette durée, vous pouvez soit restituer le téléphone, soit l'acheter en réglant le montant de l'option d'achat prévu au contrat. Si vous ne restituez pas le téléphone et n'exercez pas l'option d'achat, le contrat est automatiquement prorogé par périodes successives d'un mois**, selon les mêmes modalités de paiement, jusqu'à l'exercice de l'option d'achat ou jusqu'à la résiliation du contrat suivie de la restitution du téléphone.
TAUX DÉBITEUR PROPOSÉ ET CARACTÉRISTIQUES	**Le taux débiteur proposé est fixe, à 0 %.** Il ne varie pas en fonction d'un indice ou de l'évolution des taux de marché. Aucun intérêt n'est facturé dans le cadre de l'offre Free Flex.
EXEMPLE REPRÉSENTATIF DU CRÉDIT ET DE SON COÛT	**Attention ! Un crédit coûte de l'argent et doit être remboursé.** Exemple de financement en Location avec Option d'Achat (LOA) sur une durée de 24 mois pour un iPhone 17, **1er paiement de 129€**, puis **24 loyers suivants de 31,99€/mois. Montant total dû 1159€** (+10€ si livraison à domicile) en cas de levée de l'option d'achat à l'issue des 24 mois. **À l'issue des 24 mois, choix entre restituer votre mobile ou l'acquérir en versant le montant de l'option d'achat de 262€. A défaut de choix, prorogation tacite du contrat pour des périodes successives d'un mois. Taux Annuel Effectif Global (TAEG) fixe de 0%** calculé sur la durée initiale de 24 mois. Taux débiteur fixe de 0%. Intérêts et frais dus de 0€.
AUTRES COÛTS ÉVENTUELS LIÉS AU CRÉDIT, NON COMPRIS DANS LE COÛT TOTAL DU CRÉDIT	En cas de défaillance, des indemnités peuvent être dues dans les conditions légales et contractuelles, notamment en cas de défaut ou retard de paiement, de non-restitution du téléphone à la fin de la location (si l'option d'achat n'est pas exercée ou en cas de résiliation du contrat par Free Mobile) ou de restitution du téléphone dans un état dégradé, des indemnités peuvent être dues dans les conditions prévues au contrat.
MODALITÉS DE REMBOURSEMENT	Vous versez un premier loyer lors de la souscription, puis 24 loyers mensuels sur une période de 24 mois. Les montants dépendent du modèle de téléphone choisi et sont précisés dans votre contrat. À la fin de la période initiale de 24 mois, vous avez le choix entre (i) la restitution du téléphone, selon les conditions du contrat, et (ii) son achat moyennant le paiement du prix de l'option d'achat fixé au contrat. À défaut d'exercice de l'option d'achat ou de restitution du téléphone, le contrat est tacitement prorogé de mois en mois, et les loyers restent dus pendant cette période.

ACHAT DU TÉLÉPHONE PAR ANTICIPATION	Vous pouvez, à tout moment et à votre initiative, acheter par anticipation le téléphone loué, en faisant connaître votre décision à Free Mobile depuis votre Espace abonné. Le montant à régler correspond au prix de l'option d'achat prévu au terme de la location, augmenté des loyers restant à échoir au moment de l'achat. Aucun intérêt ni frais supplémentaire ne vous sera facturé au titre de cet achat anticipé.
CONDITIONS D'EXERCICE DU DROIT DE RÉTRACTATION	**Vous disposez d'un délai de 14 jours calendaires à compter de l'acceptation de l'offre de contrat pour vous rétracter sans avoir à justifier votre décision.** Pour exercer ce droit, vous devez notifier à Free Mobile votre décision au moyen d'une déclaration dénuée d'ambiguïté, envoyée avant l'expiration du délai mentionné ci-dessus. Cette notification doit être réalisée par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à : Free Mobile – Rétractation – 75371 Paris Cedex 08 – France. Vous pouvez utiliser le modèle de bordereau de rétractation annexé à l'offre de contrat. Pour les contrats conclus à distance au moyen d'une interface en ligne, en utilisant la fonctionnalité de rétractation disponible sur mobile.free.fr. Un accusé de réception sur support durable vous est alors adressé dans les meilleurs délais, rappelant le contenu de la rétractation ainsi que la date et l'heure de sa soumission. Si vous avez déjà pris possession du téléphone, vous devrez verser à Free Mobile un montant correspondant à son usage jusqu'à la date à laquelle vous l'avez informé de votre rétractation. Free Mobile ne peut vous réclamer aucune autre indemnité.
SERVICES ACCESSOIRES IMPOSÉS POUR L'OBTENTION DU CRÉDIT	Aucune assurance garantissant le remboursement du crédit ni aucun autre service accessoire au crédit n'est imposé pour obtenir la location avec option d'achat.
AVERTISSEMENT GÉNÉRAL SUR LES CONSÉQUENCES D'UN NON-RESPECT DES OBLIGATIONS LIÉES AU CONTRAT DE CRÉDIT	En cas de retard ou défaut de paiement d'un loyer, Free Mobile peut bloquer le téléphone et, soit vous demander une indemnité de 8 % des loyers impayés (4 % des loyers reportés si Free Mobile accepte un report), majorée des taxes applicables, soit résilier le contrat. En cas de résiliation du contrat par Free Mobile, vous devrez payer les loyers échus et impayés et restituer le téléphone en bon état d'usage et d'entretien, avec l'ensemble de ses accessoires, selon les délais et modalités prévus au contrat. Si vous ne restituez pas le téléphone dans le délai imparti, une indemnité pourra vous être facturée. Free Mobile pourra aussi vous demander de payer une indemnité de résiliation calculée selon les modalités prévues au contrat. En cas de difficulté de paiement, prenez contact avec Free Mobile dès que possible au numéro indiqué à la rubrique « Identité et coordonnées du prêteur ».